

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit:

Judge Lane Cleaner

Noms alternatifs:

Kit/ Description du package: Judge Lane Cleaner - 1 x 1 gallon and 2 x 2.5 gallon containers

Kit/ Nombre package de composants: 62-860066-001 et 62-860066-005

Nr. référence produit 62-860066-001 et 62-860066-005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant pour les pistes bowling pour une utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable: -

E-mail:

brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585

Service clients: Brunswick Bowling Products LLC: 231-725-4966

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

Skin Sensibilisation 1 – H317

Skin Irritation 2 – H315

Eye Damage 1 – H318

Aquatic Chronic 3 – H412

Avertissements H :

H315 – Provoque une irritation cutanée.

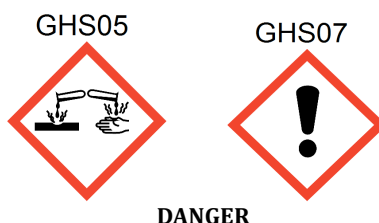
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

H412 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Composants qui définissent les dangers : Acide dodécylbenzènesulfonique, sel isopropylamine; D-Limonene



Avertissements H :

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

H412 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Revisé le: -

Version: 1

Mises en gardes P :**P264** – Se laver les mains soigneusement après manipulation.**P280** – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.**P272** – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.**P302 + P352** – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Nettoyer abondamment à l'eau et au savon.**P310** – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.**P305 + P351 + P338** – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**P321** – Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).**P333 + P313** – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.**P363** – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.**P362** – Enlever les vêtements contaminés.**P501** – Éliminer les contenus/réipients conformément à la réglementation locale, nationale.2.3. Autres dangers:

Le produit ne présente pas d'autre danger particulier pour les humains ou l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS3.1. Substances:

Non applicable.

3.2 Mélange:

Description	Numéro CAS	Numéro CE	REACH nr. de registration	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
2- Butoxyéthanol	111-76-2	203-905-0	-	10-25	GHS07 Attention	Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2	H332 H312 H302 H319 H315
Acide dodécylbenzènesulfoniq ue, sel isopropylamine*	26264-05-1	247-556-2	-	1,0-10	GHS05 GHS07 Danger	Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1	H315 H318
D-Limonene	5989-27-5	227-813-5	-	1,0-10	GHS02 GHS07 GHS09 Attention	Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H226 H315 H317 H400 H410
2-((1-((2-ethylhexyl)poly- oxy)poly-propan-2- yl)oxy)ethanol*	64366-70-7	613-582-1	-	1,0-10	-	Aquatic Chronic 3	H412

*: Substance classifiée par l'entreprise productrice ou substance sans classification obligatoire.

Texte intégral des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS4.1. Description des premiers secours:

Général:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente.

INGESTION:

Précautions d'emploi:

- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Maintenir au repos.
- Ne pas faire vomir.
- Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau.

INHALATION:

Revisé le: -
Version: 1

Précautions d'emploi:

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable.
- Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle.
- Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
- Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:**Précautions d'emploi :**

- Enlever les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

YEUX:**Précautions d'emploi :**

- S'assurer de retirer les lentilles de contact des yeux avant de les rincer.
- Laver immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau en maintenant les paupières ouvertes.
- Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Obtenir une attention médicale si un inconfort persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**Présentation:**

Pour des autres mesures voir point 2.

Yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Peau:

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction:****5.1.1. Moyens d'extinction appropriés:**

Utiliser des moyens d'extinction conformément à l'environnement.

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas utiliser du jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Décomposition dangereux: Oxydes de carbone

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

5.3. Conseils aux pompiers:

Déplacer le récipient à l'écart de l'incendie si cela peut être effectué sans risque. Endiguer l'eau d'extinction pour l'élimination ultérieure; ne pas disperser le produit.

Dans le cas d'un incendie, porter des vêtements protecteurs et un appareil respiratoire autonome à approvisionnement d'air avec un masque complet approuvé par NIOSH. Déplacer le récipient à l'écart de l'incendie si cela peut être effectué sans risque. Utiliser de l'eau pour garder les récipients exposés au feu froids et disperser les vapeurs.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:****6.1.1. Pour les non-secouristes:**

Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

6.1.2. Pour les secouristes:

Porter un équipement de protection approprié. (voir RUBRIQUE 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté.

Attention - le déversement peut être glissant.

Enlevez les sources d'ignition dans le voisinage de la matière déversée.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Le cas échéant, il sera fait référence aux RUBRIQUES 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.

Pour des autres mesures voir point 2.

Revisé le: -
Version: 1

Mesures techniques:

Aucune instruction spéciale.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune instruction spéciale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques et conditions de stockage:

Stocker entre 0 °C – 50 °C.

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

À stocker dans un endroit frais et sec. À stocker dans un récipient hermétiquement fermé.

Pour des autres mesures voir point 2.

Matières incompatibles: Caustiques. Acids. Oxydants.

Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune instruction particulière.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle:**

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

2- Butoxyéthanol (CAS: 111-76-2): VME: 10 ppm; 49 mg.m⁻³; VLE: 50 ppm; 246 mg.m⁻³**VLB:****2-Butoxyéthanol et son acétate**

Valeur limite biologique (VLB): une concentration maximale d'acide 2-butoxyacétique urinaire après hydrolyse de 100 mg.g⁻¹ de créatinine; cette valeur correspond à la concentration attendue pour une exposition à la VLEP-8h en tenant compte de l'absorption par voie pulmonaire et cutanée (des vapeurs). (2010)

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Revisé le: -

Version: 1

Autres pratiques de travail:

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. Protection des yeux / du visage: Si le contact est probable, des lunettes de protection avec protection latérale sont recommandées.
2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: Des gants de caoutchouc imperméables sont recommandés.
 - b. Autres: Des vêtements résistants aux produits chimiques tels que des combinaisons / tablier et des bottes doivent être portés.
3. Protection respiratoire: Utiliser un appareil respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA, en suivant les recommandations du fabricant quant aux concentrations qui excèdent les limites d'exposition admissibles.
4. Risques thermiques: aucune connue.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre:	Méthode:	Remarque:
1. Aspect:		liquide jaune clair
2. Odeur:		fruité
3. Seuil olfactif:		non mesuré
4. pH:		11-13,5
5. Point de fusion/Point de congélation:		non mesuré
6. Point d'ébullition initial:		non mesuré
7. Point d'éclair:		Non inflammable; > 93,3 °C
8. Taux d'évaporation:		non mesuré
9. Inflammabilité (solide, gaz):		non applicable
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:		non mesuré
11. Pression de vapeur:		non mesuré
12. Densité de vapeur:		non mesuré
13. Densité relative:		1,006
14. Solubilité(s):		solubilité dans l'eau: soluble complètement.
15. coefficient de partage: n-octanol/eau:		non mesuré
16. Température d'auto-inflammabilité :		non mesuré
17. Température de décomposition:		non mesuré
18. Viscosité:		non mesuré
19. Propriétés explosives:		non mesuré
20. Propriétés comburantes:		non mesuré

9.2. Autres informations :

Teneur en COV: 100 %.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ10.1. Réactivité:

Aucune polymérisation dangereuse n'aura lieu.

10.2. Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales d'application.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter:

Éviter tout contact avec des flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles:

Caustiques. Acids. Oxydants.

10.6. Produit de décomposition dangereux:

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritants. Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques:**

Toxicité aiguë: aucune connue.

Corrosion cutanée/ irritation de la peau: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: aucune connue.

Toxicité pour la reproduction: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: aucune connue.

Danger par aspiration: aucune connue.

11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:

Aucune information disponible.

11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:

Informations sur les composants:

Ingrédient	Orale LD50 (mg/kg)	Peau LD50 (mg/kg)	Inhalation vapeur LD50, mg/L/4h	Inhalation poussière/brouillard LD50, mg/L/4h	Inhalation Gas LD50, ppm
2- Butoxyéthanol (CAS: 111-76-2)	1414, Guinea Pig - Categorie: 4	1200, Guinea Pig - Categorie: 4	173, Cobaye - Categorie: NA	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Acide dodécylbenzènesulfonique, sel isopropylamine (CAS: 26264-05-1)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
D-Limonene (CAS: 5989-27-5)	4400, Rat - Categorie: 5	5000, Lapin - Categorie: 5	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
2-((1-((2-ethylhexyl) poly-oxy) propan-2-yl)oxy)ethanol (CAS: 64366-70-7)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque : Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisée le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

Données sur la cancérogénicité:

Ingrédient	Source	Valeur
2- Butoxyéthanol (CAS: 111-76-2)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Oui; Group 4: Non
D-Limonene (CAS: 5989-27-5)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Oui; Group 4: Non
Acide dodécylbenzènesulfonique, sel isopropylamine (CAS: 26264-05-1)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non
2-((1-((2-ethylhexyl) poly-oxy) propan-2-yl) oxy) ethanol (CAS: 64366-70-7)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non

Revisé le: -
Version: 1

- 11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:
Ingestion, inhalation, peau, yeux.
- 11.1.4 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:
Aucune information disponible.
- 11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
- 11.1.6 Effets interactifs:
Aucune information disponible.
- 11.1.7 Absence de données spécifiques
Aucune information disponible.
- 11.1.8 Autres informations :
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité aquatique :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
2- Butoxyéthanol (CAS: 111-76-2)	220, poisson (Piscis)	1000, Daphnia magna	Aucune information.
Acide dodécylbenzènesulfonique, sel isopropylamine (CAS: 26264-05-1)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
D-Limonene (CAS: 5989-27-5)	0,702 Pimephales promelas	0,577 Daphnia magna	Aucune information.
2-((1-((2-ethylhexyl)poly-oxy)polypropan-2-yl)oxy)ethanol - (CAS: 64366-70-7)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

- 2.2. Persistance et dégradabilité:
Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:
Non mesuré.
- 12.4. Mobilité dans le sol:
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1 Méthodes de traitement des déchets
Aucune instruction spéciale du fabricant.
Code du catalogue européen des déchets :
Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.
- 13.1.2 Méthodes de traitement des emballages:
Éliminer conformément à la réglementation applicable.
- 13.1.3 Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:
Aucune connue.
- 13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:
Aucune connue.

Revisé le: -
Version: 1

- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux selon les critères de la réglementation des transports.

- 14.1. Numéro ONU:
Aucune.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:
Aucune.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
Aucune.
- 14.4. Groupe d'emballage:
Aucune.
- 14.5. Dangers pour l'environnement:
Polluant marin: non.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents

- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: aucune.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.

Sources des principales données: fiche de données de sécurité (08. 10. 2015., version 2)

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008:

Acute Toxic 4 - H302	Basé sur une méthode de calcul
Skin Irritation 2 - H315	Basé sur une méthode de calcul
Eye Damage 1 - H318	Basé sur une méthode de calcul
Aquatic Chronic 3 - H412	Basé sur une méthode de calcul

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H312 - Nocif par contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation: pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :
+36 70 335 8480; info@msds-europe.com